

## Prélèvements (trajectoire et particularités)

### Trajectoire pour les prélèvements urgents :

Du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h

- Pour les prélèvements urgents devant être effectués dans les 24-48h, l'ordonnance peut être acheminée en format PDF à l'adresse courriel "cdrv-portneuf.ciusssc@sss.gouv.qc.ca"
- Toutes les demandes ainsi acheminées sont traitées par une agente de la centrale de rendez-vous qui se chargera d'appeler les usagers le plus rapidement possible pour leur offrir un rendez-vous convenant à leur besoin. Dans un souci d'efficacité, le numéro de téléphone des usagers dont la demande est transmise de cette manière devra avoir été validé au préalable.
- Il demeure obligatoire que les usagers aient en main leur ordonnance au moment de se présenter en centre de prélèvements.

### Prélèvements urgents les fins de semaine et jours fériés:

- Pour accéder à un prélèvement urgent la fin de semaine ou les jours fériés, soit lorsque la centrale de rendez-vous et les centres de prélèvements sont normalement fermés, les usagers peuvent se présenter sans rendez-vous aux Services courants du CLSC de leur secteur, idéalement avant 10 h le matin.
- La nécessité que le prélèvement soit effectué à ce moment précis devra être établie sans équivoque autrement le service pourra être refusé par le personnel infirmier.

### Particularités pour référents (priorisation des rendez-vous):

- Le nom, prénom, numéro de pratique et nom de la clinique lisible sur la prescription.
- La prescription doit être remise à l'utilisateur.